CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 février 1954

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE TRANSPORT ROUTIER

DÉCISION DU CONSEIL PRIVÉ—CONFÉRENCE DES MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler une brève déclaration au sujet du transport routier interprovincial et international.

Vu la décision du Conseil privé dans la cause de Winner contre la S. M. T. (Eastern) Limited et autres, il semble qu'une entreprise interprovinciale ou internationale du genre de celles que vise l'article 92 (alinéa a) du paragraphe 10) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est pas assujétie à la loi provinciale concernant les voituriers publics.

A notre avis, il ne serait pas dans l'intérêt public de diviser la compétence, les commissions provinciales régissant la circulation à l'intérieur des provinces et une commission fédérale régissant la circulation entre les provinces, ou entre une province et les États-Unis; c'est une des raisons pour lesquelles nous nous répugnons à pénétrer dans ce domaine, ce qui entraînerait une division de la compétence.

Étant donné cette situation, j'ai l'intention de convoquer une conférence des ministres provinciaux ayant compétence à l'égard des grand'routes, en vue d'étudier les problèmes ici en cause et de tâcher de trouver un terrain commun d'entente sur la meilleure façon de réglementer et régir le transport routier, soit intraprovincial, soit interprovincial ou international.

Parmi les dix provinces qui s'intéressent toutes à la réglementation du transport circulant sur leurs grand'routes, il se peut que les vues diffèrent à cet égard. J'espère qu'il sera possible de trouver un terrain d'entente commun et que les provinces seront en mesure de réglementer et régir tout le transport automobile qui emprunte les grand' routes provinciales.

M. Green: Le ministre permet-il une question? Je comprends que le Gouvernement espère que la Commission des transports ne

sera pas invitée à exercer quelque compétence que ce soit à l'égard des grand'routes, ni qu'un autre organisme de l'État ne sera invité à exercer une telle compétence.

L'hon. M. Chevrier: La déclaration a été soigneusement préparée et tout y est dit. Je ne voudrais ni y ajouter, ni en retrancher quoi que ce soit.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

REPRÉSENTATION À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LA SITUATION CORÉENNE ET INDO-CHINOISE

L'hon. Brooke Claxton (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier, le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a posé une question au sujet de la conférence politique sur la situation coréenne qu'on se propose de tenir à Genève le 26 avril. Je dois ajouter à ce que j'ai dit hier que, lors de la conférence de Berlin, nous avons été tenus au courant des progrès des pourparlers et des propositions présentées par les puissances occidentales. En outre, vu que la Chine communiste ne comptait pas parmi les nations qui ont participé à l'intervention des Nations Unies en Corée, elle n'était pas représentée à la rénuion de Washington dont j'ai fait mention.

(Plus tard)

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre suppléant est-il prêt à répondre maintenant à la question que je lui ai posée hier et qu'il a considérée comme un avis.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Je crois savoir que le secrétaire d'État au Affaires extérieures (M. Pearson) reviendra à Ottawa demain. Je n'ai pas pu communiquer avec lui pour m'enquérir de ce que comportait sa déclaration; je ne puis répondre à la question avant de l'avoir consulté à ce sujet.